

MAIRIE de LE PRADET  
EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS  
du Conseil Municipal  
de la Commune de LE PRADET

SEANCE DU 10 DECEMBRE 2018

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
33	33	31

N° 18-DCM-DGS-080

L'AN DEUX MILLE DIX-HUIT & LE 10 DECEMBRE à quatorze heures, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Hervé STASSINOS, MAIRE.

Date de convocation du Conseil Municipal : 3 décembre 2018

**OBJET DE LA DELIBERATION : EXTENSION DU PERIMETRE  
D'INTERVENTION DU CONSERVATOIRE DU LITTORAL SUR LE SITE DE LA  
COLLE NOIRE**

**PRESENTS** : Mmes et MM. Hervé STASSINOS - Valérie RIALLAND - Josiane SICCARDI - Pascal CAMPENS - Cécile GOMEZ - Jean-François PLANES - Bérénice BONNAL - Jean-Michel PEYRATOUT - Paul MOUROT - Denis CHAMBI - Viviane TIAR - Jean-Claude VEGA - Bénédicte LEMOIGNE - Daniel VESSEREAU - Daniel DUVOUX - Agnès BIASUTTO - Valérie AUBRY - Jean-Marc ILLICH - Nicole ROUX - Lionel RIQUELME - Frédéric FIORE - Jennifer DELI - Yves PARENT - Olivier DURAND - François MEURIER

**POUVOIRS** : Patrick ROUAS à Jean-François PLANES - Nicole VACCA à Jennifer DELI - Christian GARNIER à Hervé STASSINOS - Magali VINCENT à Cécile GOMEZ - Dominique ROLLAND à Valérie RIALLAND - Emmanuelle NIGRELLI à Frédéric FIORE

**ABSENTS** : Céline PRATI-AIGUIER - Stéphane BELTRA

**SECRETARE de SEANCE** : Valérie AUBRY

=====  
**Monsieur Hervé STASSINOS donne lecture de l'exposé suivant :**

Le Conservatoire du littoral est un partenaire incontournable de la Commune du Pradet depuis plus de 30 ans. Il a pour mission de mener une politique foncière de sauvegarde de l'espace littoral et de respect des sites naturels, et a identifié des zones ayant vocation à être protégées à l'horizon 2050.

Au Pradet, il est actuellement propriétaire du bois et du jardin de Courbebaisse, ainsi que du massif de la Colle Noire, deux espaces dont il a confié la gestion à la Métropole Toulon Provence Méditerranée.

Il est également récemment devenu légataire d'un ensemble immobilier situé Chemin de la Cibonne, d'une superficie de 7 ha 73 a 28 ca, qui appartenait à M. SAGE, et qui comporte d'anciens terrains de vignes et d'oliviers. Ce site constitue une entité paysagère intéressante pour le maintien ou le retour à une activité agricole traditionnelle qui compléterait les paysages exceptionnels du site de la Colle Noire sur lequel l'établissement intervient déjà. La gestion pourrait, comme le reste du site, être assurée par les équipes de TPM.

Afin de pouvoir procéder à l'acceptation du legs, le Conservatoire du littoral doit préalablement présenter l'extension du site de la Colle Noire devant son Conseil d'Administration (*cf. plans de localisation ci-joints annexés*).

La Ville du Pradet, conformément à l'article L.322-1 du Code de l'Environnement, doit quant à elle donner son avis sur ce projet d'extension.

Pour mémoire, le périmètre d'intervention du Conservatoire du littoral n'a pas de portée juridique ou réglementaire ; il permet à celui-ci d'accepter des acquisitions de terrains situés en son sein. La logique de l'établissement est celle de la fonctionnalité écologique d'un secteur et sa valeur paysagère.

**Aussi, et après en avoir délibéré, il est demandé au Conseil Municipal,**

- de donner un avis favorable au projet d'extension du périmètre d'intervention du Conservatoire du littoral sur la Commune du Pradet.

*Annexes : plans du projet d'extension.*

**L'exposé mis aux voix est adopté à l'UNANIMITE.**

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus,  
Au registre sont les signatures.

**Signé : Le Maire, Hervé STASSINOS**

